

**MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE**  
**Place de la Roirie – BP 59**  
**DOMFRONT**  
**61700 DOMFRONT EN POIRAIE**  
**Tél : 02.33.30.60.60**  
**Fax : 02.33.30.60.67**

### **DECISION 2025-104**

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22, du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat par délibération en date du 28 mai 2020 s'y rapportant,  
Vu le code de la commande publique,

Considérant le stockage au service technique de vieux bois d'élagage qui encombre les lieux ;

Considérant que la proposition a été faite aux agents du service technique de leurs vendre ce vieux bois ;

Considérant l'offre suivante : **M. GALLOT Alain** – lieu-dit Les Landes – 61330 TORCHAMP propose de retirer le vieux bois d'élagage du service technique pour la somme de 50 euros ;

Considérant qu'aucun autre agent n'a fait d'offre.

### **DÉCIDE :**

- D'accepter la proposition de M. Alain GALLOT de lui vendre le vieux bois d'élagage pour un montant total de 50 € TTC.
- D'imputer la recette en section de fonctionnement au chapitre 75 à l'article **75888**.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 23 décembre 2025

Le Maire,  
Bernard SOUL

